

**FR**

***Comité économique et social européen***

**5eFORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DES BALKANS OCCIDENTAUX**

Belgrade, 2 et 3 juin 2015

**DÉCLARATION FINALE**

1. Le Comité économique et social européen (CESE), représentant les composantes économiques et sociales de la société civile organisée de l'Union européenne (UE), a organisé son cinquième forum de la société civile des Balkans occidentaux avec le soutien de la Commission européenne. Le forum a rassemblé des représentants des organisations de la société civile (OSC) des Balkans occidentaux, des membres du Comité économique et social européen, des organisations socioprofessionnelles européennes et internationales, des représentants des gouvernements des Balkans occidentaux et des institutions européennes et des organisations internationales.
2. Les grands thèmes suivants ont été abordés lors du forum: perspectives pour l'UE et les Balkans occidentaux; accroître la transparence et le caractère ouvert du processus d'adhésion à l'Union européenne; rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption; les jeunes et l'emploi - rôle des partenaires sociaux dans la promotion de l'intégration économique et sociale et des droits des minorités dans les Balkans occidentaux.

Les participants au forum ont adopté la déclaration suivante:

*Quelles perspectives pour l'Union européenne (UE) et les Balkans occidentaux?*

Les participants:

1. se félicitent des progrès réalisés par les pays de la région sur la voie de l'adhésion à l'UE depuis le dernier forum organisé à Zagreb en 2012; se réjouissent en particulier de l'adhésion de la Croatie à l'UE le 1er juillet 2013 et sont d'avis que la réussite de ce processus encouragera les autres pays de la région à suivre la même voie;
2. soutiennent l’attention particulière qu'accorde la Commission européenne (CE) aux trois piliers que constituent l’État de droit, la gouvernance économique et la réforme de l’administration publique, ainsi que les conclusions des rapports de suivi publiés en octobre 2014 sur les progrès réalisés par chaque pays de la région;
3. soulignent que la politique d'élargissement de l'UE contribue aux avantages mutuels que sont la paix, la sécurité et la prospérité en Europe, renforce la puissance politique et économique de l'UE et a un fort effet de transformation sur les pays concernés;
4. soulignent que, cette année, cela fera vingt ans qu'ont eu lieu les tragiques événements de Srebrenica et qu'a été signé l’accord de Dayton qui a mis fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine et créé le *statu quo* que nous avons aujourd’hui;
5. invitent une nouvelle fois le Conseil à suivre la recommandation de la Commission européenne d’ouvrir des négociations d’adhésion avec l’ancienne République yougoslave de Macédoine, d’autant que les récents épisodes de violence dans la ville de Kumanovo démontrent à quel point la stabilité dans les Balkans occidentaux est fragile et à quel point il est nécessaire de prévoir une perspective d’adhésion claire;
6. demandent à l’Union européenne et au gouvernement de l’ancienne République yougoslave de Macédoine d'associer les organisations démocratiques de la société civile à leurs efforts visant à résoudre la crise politique actuelle dans le pays, au moyen d’un dialogue structuré qui donne lieu à des propositions étayées, établies de façon indépendante, pour renforcer l’État de droit, la démocratie et la stabilité;
7. se réjouissent de constater que le Monténégro et la Serbie ont franchi des étapes décisives sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne cette année, ce dont témoignent l'ouverture de nouveaux chapitres pour le Monténégro et l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Serbie; appellent la Commission et le Conseil à ouvrir les premiers chapitres de négociation avec la Serbie et se félicitent des progrès effectués par les pays candidats potentiels à l'adhésion dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, comme le montrent la conclusion de l'accord de stabilisation et d’association (ASA) avec l'Albanie, la signature imminente de l'ASA avec le Kosovo et la récente entrée en vigueur de l'ASA avec la Bosnie-Herzégovine;
8. insistent sur le fait que les efforts déployés par les gouvernements des Balkans occidentaux pour renforcer la coopération régionale et les relations de bon voisinage sont essentiels pour permettre aux institutions de l’UE d'évaluer les progrès accomplis dans les différents pays;
9. sont préoccupés par la persistance de la situation économique difficile dans la région, bien que de légers signes de reprise économique aient pu être observés récemment dans la plupart des pays; soulignent à nouveau la nécessité, pour les pouvoirs publics, d'insister davantage sur les réformes de fond dès le début du processus d’élargissement, en étroite coopération avec les partenaires économiques et sociaux;
10. insistent sur la nécessité que les pays des Balkans occidentaux et l’UE veillent à une utilisation efficace des programmes déployés par l’Union pour promouvoir la compétitivité et la croissance économique, tels qu’Horizon 2020 et COSME pour les PME;
11. appellent de leurs vœux la mise en place de nouveaux comités consultatifs mixtes (CCM) avec les organisations de la société civile dans les pays de la région;
12. demandent que la Communauté de l'énergie, qui a pour but d'étendre l'acquis énergétique de l'UE aux pays concernés par l'élargissement et la politique de voisinage, soit encore renforcée et intégrée plus étroitement au projet d'Union de l'énergie; l'énergie doit être un facteur de développement et d'interconnectivité de la région, et les citoyens des Balkans occidentaux doivent avoir une idée claire des avantages économiques et environnementaux qu’apporte l'adhésion à l'UE;
13. plaident pour que les pays des Balkans occidentaux soient inclus dans les réseaux transeuropéens et invitent l’Union européenne et ces pays à mettre en place une communauté des transports afin de faciliter la poursuite de l’intégration économique des pays des Balkans occidentaux dans l’UE.

*Accroître la transparence et le caractère ouvert du processus d'adhésion à l'UE*

1. constatent que ces dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées en matière de transparence et d'inclusion au processus d'adhésion; soulignent toutefois qu'une plus grande cohérence s'impose pour garantir que les institutions européennes et les gouvernements concernés adoptent une approche transparente et ouverte pendant tout le processus d'adhésion, pour la totalité des domaines d'action et dans l'ensemble des pays candidats et des pays candidats potentiels;
2. demandent que davantage soit fait pour promouvoir un environnement favorable aux organisations de la société civile, sachant qu'une société civile forte accroît la responsabilité politique et promeut une meilleure compréhension des réformes liées à l'adhésion, et pour créer un environnement empreint de tolérance, dans lequel les organisations de la société civile peuvent agir sans crainte de représailles;
3. demandent aux gouvernements de la région d'associer étroitement les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile aux stratégies nationales, aux politiques et aux financements en matière d’adhésion à l’UE et aux structures de négociation, ainsi qu'à la programmation et à la mise en œuvre de projets financés par l’Union européenne, et de les soutenir sur un pied d'égalité dans ce cadre;
4. invitent les gouvernements de la région à procéder à des analyses d'impact réglementaire (AIR) lorsqu'ils préparent les positions nationales de négociation et l'harmonisation juridique, afin de repérer les risques en matière d'ajustement; demandent que des acteurs non étatiques, issus notamment du monde des affaires, ainsi que des organisations syndicales et des représentants des groupes sociaux concernés, soient associés à la mise en œuvre des AIR;
5. demandent que les parlements nationaux jouent un rôle dynamique, délibératif et de supervision dans le processus d'adhésion, de manière stratégique et en temps utile;
6. conseillent à tous les pays de mettre en place des conseils nationaux pour l'intégration européenne ou des instances similaires, au sein desquels se réuniront régulièrement des autorités politiques de haut niveau et les principales organisations de la société civile, afin de rendre le processus d'intégration à l'UE plus transparent et de le faire mieux connaître à l'opinion publique;
7. invitent les États membres, de concert avec les institutions de l'UE, à mener un débat éclairé sur l'impact politique, économique et social de la politique d'élargissement;
8. invitent les comités consultatifs mixtes (CCM) de la société civile réunissant CESE et pays candidats à tenter de combler les «niches» qui ne sont pas couvertes par les autres organes dans le processus de négociation, et à se concentrer sur un nombre restreint de domaines; plaident en faveur d'un meilleur échange d'information entre les CCM et la Commission, le Conseil et le Parlement européen;
9. soulignent que la liberté d'expression et de la presse sont des conditions préalables à l'établissement de démocraties solides et au développement d'une société civile dynamique; insistent sur l'importance pour la société civile de faire entendre sa voix et d'assumer un rôle moteur en dénonçant l'évolution négative observée dans la région en matière de liberté d'expression, comme par exemple les pressions politiques exercées sur les médias; soutiennent l'indépendance des radiodiffuseurs publics et rappellent le rôle qui doit être le leur s'agissant de relayer des informations fiables sur les processus d'élargissement;
10. demandent à la Commission européenne de prévoir une augmentation substantielle de l’aide financière, en recourant notamment à des projets au titre du mécanisme en faveur de la société civile, visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile, en ce y compris les partenaires sociaux, à promouvoir leur participation aux réseaux et activités des OSC européennes, et à soutenir le professionnalisme et l’indépendance des médias;
11. soutiennent la mise en œuvre et le suivi des *Lignes directrices relatives au soutien de l’UE à la société civile dans les pays concernés par l’élargissement 2014-2020*, et demandent à ce qu'elles traitent des défis spécifiques auxquels sont confrontés les partenaires sociaux, ainsi que du *Guide de soutien de l’Union européenne pour la liberté et l’intégrité des médias dans les pays concernés par l’élargissement, 2014-2020* dans tous les pays visés par l’élargissement.

*Le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption:*

Les participants:

1. soulignent que le renforcement de l’État de droit représente un enjeu majeur pour la plupart des pays engagés dans le processus d’élargissement, en particulier en termes d’amélioration du fonctionnement et de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de lutte contre la corruption et le crime organisé;
2. soulignent que les pratiques de corruption n’ont pas seulement une incidence négative sur le climat des affaires et des investissements, mais aussi une incidence directe sur les citoyens en tant que destinataires de certains services publics tels que les services d’éducation et de santé;
3. accueillent favorablement la nouvelle méthode adoptée au niveau de l'UE qui consistera à commencer par ouvrir le chapitre 23 (Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux) et le chapitre 24 (Justice, liberté et sécurité) dans les négociations d'adhésion; soulignent que cela aidera les pays en phase de négociations à consentir les efforts durables nécessaires dans ces domaines essentiels;
4. soulignent que les actions prévues dans les stratégies de lutte contre la corruption et les plans d’action correspondants devraient être mises en œuvre conformément aux délais fixés et qu’un mécanisme de suivi opérationnel et efficace, associant la société civile, devrait permettre une mise en œuvre et un suivi attentif des résultats;
5. invitent les pays de la région à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations restantes du GRECO, le groupe d’États du Conseil de l’Europe contre la corruption;
6. demandent aux pouvoirs publics de travailler main dans la main avec les organisations de la société civile dans le cadre de l'introduction des réformes et de la mise en œuvre de la réglementation dans ces domaines clef que sont le traitement des cas de corruption à haut niveau et l'amélioration du contrôle des procédures de passation des marchés publics et du cadre juridique organisant le financement des partis politiques; appellent en outre les pays de la région à améliorer le libre accès aux règles en matière d'information ainsi que la mise en œuvre de ces dernières;
7. encouragent la mise en œuvre de la convention des Nations unies contre la corruption qui, en son article 13, dispose que la société civile doit jouer un rôle actif dans la lutte contre la corruption;
8. préconisent l'adoption et la mise en œuvre de lois relatives aux lanceurs d’alerte et de mesures susceptibles de rendre le système de protection des lanceurs d'alerte plus efficace dans la pratique; estiment qu'il convient de sensibiliser davantage l'opinion publique aux possibilités de dénoncer la corruption;
9. invitent les organisations de la société civile à participer à des actions en vue d’accroître leur pression sur les gouvernements et à diffuser un message harmonisé permettant une meilleure représentativité de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, ainsi qu’une plus grande influence sur les politiques;
10. encouragent le financement de projets au titre du mécanisme en faveur de la société civile dans le but de renforcer les partenariats entre l’UE et les organisations des pays des Balkans occidentaux, y compris les partenaires sociaux, qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la corruption.

*Les jeunes et l'emploi: le rôle des partenaires sociaux et autres organisations de la société civile dans la promotion de l'intégration économique et sociale*

Les participants:

1. soulignent les défis communs auxquels font face l’Union européenne et les Balkans occidentaux en matière de chômage, en particulier des jeunes, ainsi qu'en ce qui concerne les inégalités entre les hommes et les femmes. Les participants sont particulièrement préoccupés par le niveau très élevé du chômage des jeunes dans les pays des Balkans occidentaux, qui atteint près de 50 % en Serbie et 60 % au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine;
2. invitent instamment les gouvernements et les institutions de l’UE à fournir un soutien permettant de garantir une progression du taux d’emploi, en particulier pour les jeunes, mais aussi pour les femmes, dans le cadre du processus d’élargissement;
3. recommandent d'étendre aux pays des Balkans occidentaux candidats à l'adhésion la «Garantie pour la jeunesse», qui vise à assurer à tous les jeunes âgés de 25 ans au plus de se voir proposer une offre de travail décent, un complément de formation ou un stage professionnel dans les quatre mois suivant la fin de leurs études ou la perte de leur emploi; la formation professionnelle en alternance devrait être instituée en priorité, en coopération avec les partenaires sociaux. Le financement de cette «garantie pour la jeunesse» devrait être assuré par les fonds de l'UE pertinents;
4. attirent l'attention sur la situation économique et sociale que connaît la région, et notamment sur la récession qui touche certains pays, les taux de chômage très élevés et la prévalence de l'emploi informel qui minent l'économie dans son ensemble, portent atteinte au budget de l'État et privent les travailleurs de toute protection sociale;
5. sont conscients de la spécificité des Balkans occidentaux en termes de dépopulation du fait des migrations intrarégionales et de l'émigration vers l'UE. Les pays concernés ont connu une forte émigration et une fuite des cerveaux qui ont une incidence non seulement sur la démographie et la société, mais également sur la compétitivité de la région;
6. rappellent que le dialogue social est essentiel au développement économique des pays des Balkans occidentaux et de l’UE. Dans le contexte de l’élargissement, les pays candidats et les candidats potentiels devraient être encouragés à consulter et à associer les partenaires sociaux, en particulier dans le cadre des processus de réforme des législations en matière sociale et d’emploi;
7. estiment que le renforcement du dialogue social et civil dans les Balkans occidentaux est de la plus haute importance et encouragent la Commission européenne à faciliter l'accès des partenaires sociaux et des autres organisations de la société civile à l'instrument d’aide de préadhésion (IAP); invitent la Commission européenne à simplifier les modalités d'accès à l'instrument d'aide de préadhésion dans le cadre du programme de développement rural (IPARD), qui demeure la principale source d'assistance financière pour les zones rurales des Balkans occidentaux;
8. soulignent l’importance de ratifier chacune des conventions de l’OIT sur le travail, en particulier les huit conventions fondamentales, de les faire effectivement appliquer et de progresser dans la consolidation du droit du travail et des droits syndicaux;
9. appellent les gouvernements à respecter et à garantir le respect du droit du travail, ainsi qu'à améliorer le dialogue social tripartite.

*Les droits des minorités dans les Balkans occidentaux*

Les participants:

1. soulignent les défis communs auxquels sont confrontés l’Union européenne et les pays des Balkans occidentaux, s'agissant en particulier du respect des droits et des libertés en ce qui concerne les appartenances ethniques, religieuses et linguistiques, le handicap et l’orientation sexuelle. Dans cette perspective, ils soulignent la vulnérabilité des minorités dans la crise économique actuelle;
2. attirent l’attention sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, élaborée au sein du Conseil de l’Europe et adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l’Europe le 10 novembre 1994, et dont l'application est la norme dans tous les pays des Balkans occidentaux, ainsi que sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, établie par le Conseil de l’Europe et ouverte à la signature le 5 novembre 1992;
3. soulignent qu'il est urgent que les pouvoirs publics agissent plus résolument, en partenariat avec la société civile, afin de mieux protéger les droits des minorités, eu égard notamment au fait que la mise en œuvre des instruments existants en matière de droits de l'homme demeure limitée, y compris les droits protégeant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) et les personnes handicapées, tout comme la mise en œuvre des plans d'action en faveur des Roms; dans ce contexte, invitent les gouvernements à accroître l'employabilité des minorités et leur représentation dans les administrations publiques;
4. rappellent que les Roms font partie intégrante de la civilisation européenne depuis plus d'un millénaire. s'agissant du respect des droits des Roms, dont le nombre est estimé à 6 millions de personnes dans l’UE et à 1 million dans les Balkans occidentaux, appellent à leur respect, à leur libre exercice et à leur concrétisation progressive sur le plan de l’éducation, des soins de santé, de l’emploi et du logement. Les participants appellent les États membres de l’Union européenne à s'attaquer de manière spécifique, par le biais de leur *stratégies nationales d’intégration des Roms*, à la question de l’intégration des migrants roms en provenance des pays des Balkans occidentaux;
5. font remarquer que la communauté LGBTI souffre toujours de préjugés très répandus, de discriminations, de menaces et d'agressions physiques, et demandent aux gouvernements d'aligner leur législation sur l'acquis de l'Union, de la mettre en œuvre et de financer des campagnes publiques de lutte contre les préjugés, ainsi que de protéger cette communauté dans ses efforts visant à accroître sa visibilité;
6. invitent les pouvoirs publics des pays de la région à créer des organismes de médiation forts et indépendants, suivant en cela le modèle de l'Albanie; soulignent que les médiateurs peuvent apporter une contribution de première importance en complément du travail des organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux, et plus particulièrement de la protection des minorités;
7. condamnent les affrontements violents survenus récemment entre la police et un groupe armé dans la ville de Kumanovo (ancienne République yougoslave de Macédoine), lesquels ont entraîné la mort de 22 personnes.

*Programme d'activités conjointes avec le CESE:*

Les participants:

1. invitent le CESE à assurer un suivi de ce cinquième forum par le biais de son comité de suivi «Balkans occidentaux» et en s'appuyant sur des contacts réguliers avec les participants au forum et d'autres parties prenantes;
2. se déclarent favorables à une relance du processus d’élargissement;
3. soutiennent les initiatives visant à élaborer des avis et des rapports sur des questions d'intérêt général telles que l'égalité entre les hommes et les femmes, le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption ou les droits des minorités;
4. encouragent la création de nouveaux comités consultatifs mixtes (CCM) de la société civile avec des organisations des pays candidats de la région; rappellent que ces nouveaux CCM viendront compléter les trois déjà créés, mis en place avec succès en collaboration avec des pays candidats dans les Balkans occidentaux; partagent le point de vue selon lequel davantage de réunions des CCM devraient être organisées dans les pays des Balkans occidentaux plutôt qu'à Bruxelles, afin de mieux associer les organisations de la société civile aux débats sur la politique d'élargissement;
5. invitent le CESE à structurer le dialogue avec la société civile dans les pays où aucun CCM n'a été établi, en organisant au moins une réunion par an;
6. demandent au CESE de transmettre la présente déclaration finale aux gouvernements de la région, aux institutions européennes, aux organisations de la société civile des Balkans occidentaux et à leurs organisations partenaires au sein de l'UE, au Conseil de coopération régionale, à l'Organisation internationale du travail et au Conseil de l'Europe.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_